

## 16 - Projet d'emprunt du CCAS - Avis du Conseil Municipal

**Mme SCHOELLER, Première Adjointe, Rapporteur :** Le CCAS souhaite contracter une partie de l'emprunt d'investissement nécessaire à l'exécution des dépenses votées en section d'investissement au budget primitif de l'exercice 2012.

Cet emprunt permettra de réaliser le programme d'investissement voté, le besoin actuel a été estimé à 320 000 € et sera ajusté au cours de l'exercice.

L'emprunt contracté sera réparti de la manière suivante :

➤ Pour le budget principal	169 300 €
➤ Pour le budget annexe du logement-foyer Henri Huot	94 000 €
➤ Pour le budget annexe du logement-foyer Les Lilas	5 700 €
➤ Pour le budget annexe du logement-foyer Les Cèdres	7 000 €
➤ Pour le budget annexe du logement-foyer Les Hortensias	30 000 €
➤ Pour le budget annexe de la restauration à domicile	14 000 €

Les conditions sont les suivantes :

- Durée d'amortissement : 10 ou 12 ans
- Amortissement : Trimestriel
- Taux : Fixe

L'emprunt contracté permettra de financer les investissements suivants au cours de l'exercice 2012 :

Service	Désignation	Montant
Pôle Ressources	Remplacement unités centrales	130 000,00
Direction des Solidarités	Espaces solidaires : dotation pour remplacement mobiliers et matériels	12 300,00
Cuisine repas logements-foyers	Remplacement du véhicule de portage des repas dans les cuisines satellites	27 000,00
<b>Sous-Total budget principal</b>		<b>169 300,00</b>
Logements-foyer Henri Huot	Travaux VMC dans les logements	30 000,00
	Réfection locaux communs RDC (restaurant, buanderie, vestiaires,...)	45 000,00
	Travaux d'isolation (étanchéité balcons, vannes thermostatiques)	11 200,00
	Dotation matériels et mobiliers	7 800,00
<b>Sous-Total budget logements-foyer Henri Huot</b>		<b>94 000,00</b>
Logements-foyer Les Lilas	Dotation matériels et mobiliers	5 700,00
<b>Sous-Total budget logements-foyer Les Lilas</b>		<b>5 700,00</b>
Logements-foyer Les Cèdres	Dotation matériels et mobiliers	7 000,00
<b>Sous-Total budget logements-foyer Les Cèdres</b>		<b>7 000,00</b>
Logements-foyer Les Hortensias	Réaménagement accueil	30 000,00
<b>Sous-Total budget logements-foyer Les Hortensias</b>		<b>30 000,00</b>
Restauration à domicile	Logiciel	14 000,00
<b>Sous-Total budget restauration à domicile</b>		<b>14 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>320 000,00</b>

Conformément à l'article L 2121-34 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délibérations des centres communaux d'action sociale qui concernent un emprunt sont exécutoires sur avis conforme du Conseil Municipal.

Pour mémoire, le CCAS est caractérisé par un endettement faible et bien structuré. Faible, puisqu'il ne faudrait au CCAS qu'un mois et demi de ses recettes réelles de fonctionnement pour rembourser la totalité de son encours de dette au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Structurellement de qualité car avec 96,27 % de son encours à taux fixe, le risque de dérapage des intérêts payés est quasi nul.

### **Proposition**

Le Conseil Municipal est invité à émettre un avis favorable sur l'emprunt contracté par le CCAS.

**«M. LE MAIRE** : Y a-t-il des remarques ? Des abstentions ? 6. Des votes contre ? Je n'en vois pas».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions), décide d'émettre un avis favorable sur l'emprunt contracté par le CCAS.

*Récépissé préfectoral du 22 juin 2012.*